

Carte d'identité de la parcelle 259 AA 117 - FRASNE

Année MAJ	2020	Commune	FRASNE	N° de compte	+00145
Dép.	25	Section	AA	Surface	560,00 m ²
Dir.	0	Parcelle	117	Adresse	86 GR GRANDE RUE
				Rivoli	0060

Ayant droits de la parcelle

Droit	Propriétaire	Date de naissance	Numéro MAJIC	Adresse du propriétaire
[P]	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE		P999PM	11 AV ELISEE CUSENIER SERVICE COMPTABILITE 25000 BESANCON

[P] - Propriétaire

Locaux

Aucun local renseigné sur cette parcelle.

Subdivisions fiscales

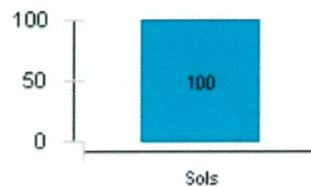
Règlement et emprise (m²)

Antériorité

Sols (560 - 100%)

Date acte 04/03/2008

Primitive



Carte d'identité de la parcelle 259 AA 233 - FRASNE

Année MAJ	2020	Commune	FRASNE	N° de compte	+00166
Dép.	25	Section	AA	Surface	2 642,00 m ²
Dir.	0	Parcelle	233	Adresse	QUARTIER DU CENTRE
				Rivoli	B236

Ayant droits de la parcelle

Droit	Propriétaire	Date de naissance	Numéro MAJIC	Adresse du propriétaire
[P]	COMMUNE DE FRASNE		PBCV26	2 RUE DE LA GARE MAIRIE 25560 FRASNE

[P] - Propriétaire

Locaux

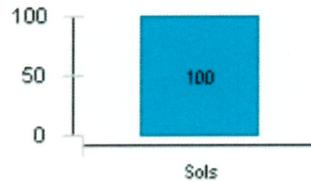
Aucun local renseigné sur cette parcelle.

Subdivisions fiscales Règlement et emprise (m²) Antériorité

Sols (2642 - 100%)

Date acte 01/01/1979

Primitive 103



Entre :

D'une part,

La commune de Frasne représentée par son maire en exercice, Monsieur Philippe ALPY régulièrement autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal en date du 03/07/18.....

dénommée ci-après "la commune"

Et d'autre part,

L'Etablissement Public Foncier Doubs BFC, situé 28 rue Mégevand à BESANCON (25000), représenté par son Directeur en exercice, Monsieur Charles MOUGEOT, régulièrement autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil d'Administration en date du 27 mai 2010

dénoté ci-après "l'EPF"

Préambule

La commune de Frasne souhaite maîtriser le foncier de l'opération intitulée :
« Acquisition place Rouy ».

A cet effet, elle sollicite un portage par l'EPF, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquiescer, de gérer transitoirement selon les modalités prévues avec la commune de Frasne et de rétrocéder les biens correspondants à la commune ou à tout opérateur désigné par elle.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles L. 324-1 à 324-10 du code de l'urbanisme, et précisées par décision du Conseil d'Administration de l'EPF, et notamment par le règlement intérieur qu'il a adopté.

Il convient de conclure une convention fixant les conditions particulières de la présente opération.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1

L'opération de portage demandée par la commune à l'EPF est précisée dans une fiche de demande d'intervention, annexée à la présente convention.

Cette fiche de demande d'intervention indique notamment la durée de portage de l'opération concernée.

Article 2

La commune et l'EPF s'engagent à respecter le règlement intérieur, annexé à la présente convention, qui fixe notamment les conditions et modalités de portage.

Article 3

La commune s'engage notamment :

- à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur,
- à régler à l'EPF les frais de portage et le prix de rétrocession relatifs à l'opération citée ci-dessus selon les modalités indiquées dans le règlement intérieur.

Article 4

Les acquisitions seront effectuées selon les conditions de conformité à l'évaluation du service des domaines.

L'EPF procédera à ces acquisitions soit par voie amiable, soit par préemption, soit par expropriation.

La mise en œuvre d'une procédure d'expropriation ne peut être engagée que sur demande expresse de la commune, qui s'engagera alors à mettre en œuvre toutes les dispositions visant à permettre l'obtention de la déclaration d'utilité publique de l'opération.

En tant que de besoin, la Commune délèguera, par délibération listant les parcelles concernées, son droit de préemption à l'EPF.

Article 5

Le Conseil d'Administration peut être amené à modifier le règlement intérieur en cours de portage, afin de l'adapter notamment aux demandes des collectivités et aux différentes contraintes rencontrées.

Le nouveau règlement sera notifié par lettre recommandée avec accusé de réception à la commune.

Ce nouveau règlement se substituera à l'ancien règlement.

A compter de la réception du nouveau règlement par la commune, celle-ci dispose d'un délai d'un mois pour refuser, par lettre recommandée avec accusé de réception, cette substitution. Ce refus exprès emporte résiliation de la présente convention.

En cas de résiliation de la présente convention, il est mis fin au portage ; la commune s'engage sous trois mois à racheter ou garantir le rachat des biens qui auront été acquis par l'EPF selon les conditions et modalités de portage fixées dans l'ancien règlement intérieur qui s'applique à la présente convention.

Article 6

La présente convention prend effet à compter de sa signature et elle se termine le jour où l'ensemble des opérations concernant la présente opération est clôturé.

Fait à *Frasne*
le *06/07/18*

Charles MOUGEOT
Directeur de l'EPF



en deux originaux,

Philippe ALPY
Maire de la commune
de Frasne



N° de l'opération : 440
OP440CO001

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CFD - Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon

Demandeur : Mairie de Frasne
Réception du dossier :

Désignation des biens à acquérir

Frasne

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m ²)
AA	0118	90 GR GRANDE RUE	1 011
AA	0117	86 GR GRANDE RUE	560
AA	0120	1 Impasse DU CHALET	468
		TOTAL	2 039

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : UA

Emplacement réservé : non
Droit de préemption : oui

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire : oui
Compatibilité SCOT : oui
Compatibilité PLH : oui

Destination future : maison médicale
Axe du PPI : Renouvellement urbain

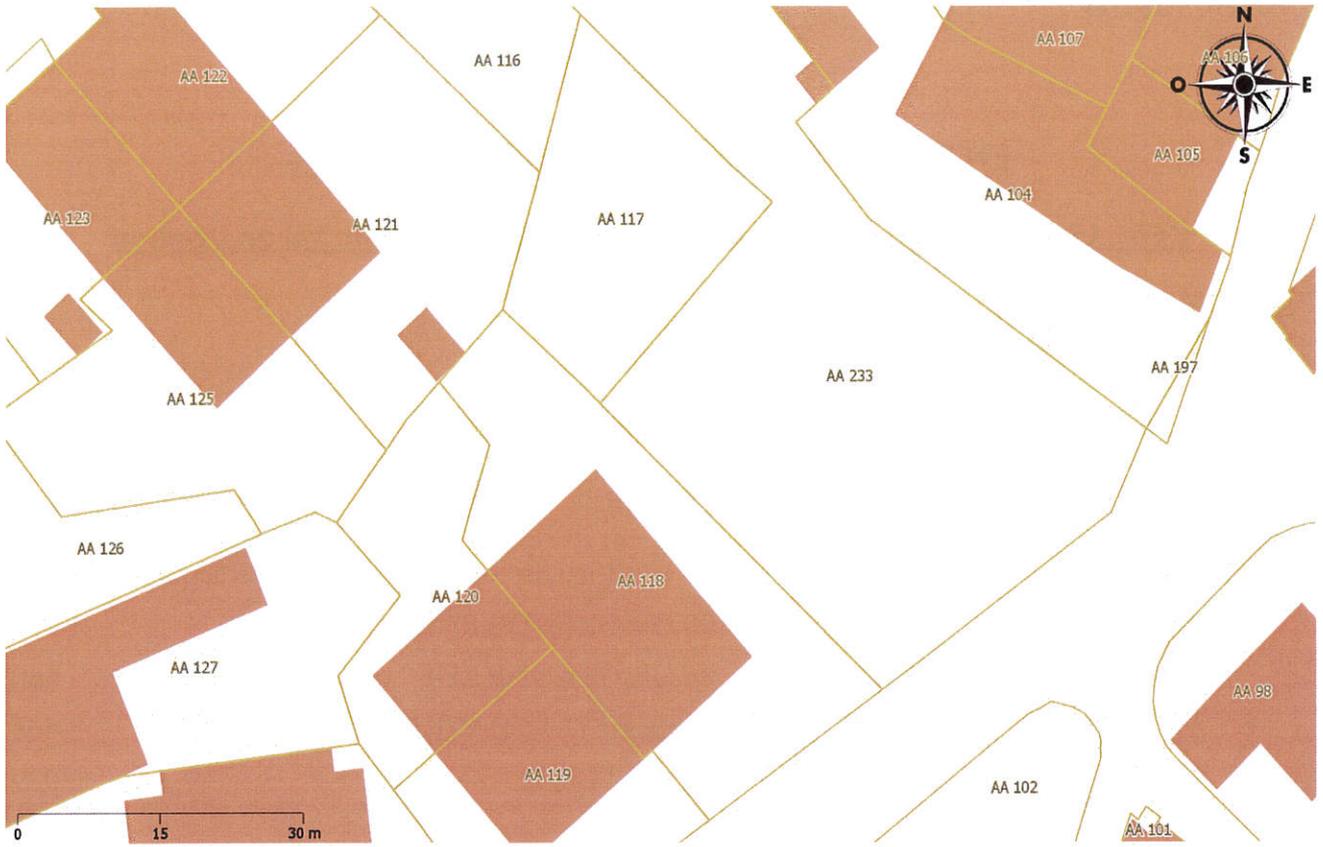
CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation Domaine : 0 €
Estimation globale : 400 000 €
Estimation tranche : 0 €
Veille : Non

Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : 06/2018
Date prévisible de fin d'acquisition : 12/2018

OBSERVATIONS : Acquisition d'un
ensemble bâti et de terrain à bâtir pour création
d'un pôle santé

PLAN



PHOTO



LOUE

urrence

uvre

EUR : 25560 FRASNE

e adaptée PHYSIQUE DU LIZON - TRANCHE 1 :

MAPI, L'EPAGE souhaite de Lizon supérieur et 4 km de ruisseaux. L'avant-projet définitif s'inscrit dans le cadre réglementaire requis pour assurer la mise en oeuvre

anches, comme suit :

dossier de demande

ases PRO, ACT, VISA,

les critères suivants :

consultation. Les candidats peuvent téléphoner au 03.32.86.87.10 /

es cahiers des clauses

L'adresse suivante :

Communes de :

mal fixé pour l'exécution pourra pas être supérieur à

le 30 Juin 2021. L'AVIS, RENSEIGNEMENTS sont mis en ligne sur l'adresse suivante : 03.32.86.87.10 / 82177/1

AVIS : Les offres seront déposées sur le tableau ci-dessous :

est défini dans le règlement

de négocier avec les

LES TRANSMISES : sur le site www.koon.com

de 17h00. LA PUBLICATION :

DE RECOURS :

Aménagement des rues du Chalet, des fontaines et du Clos des Arbres

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :
Maîtrise d'ouvrage : Commune des GRANGES-NARBOZ 14, rue de l'Ecole 25300 GRANGES-NARBOZ

2. Procédure de passation : Marché à procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, L. 2323-1 du code de la commande publique.

3. Caractéristiques principales des travaux : Marché de travaux de VRD
Décrouantage : 1674m², rabotage de chaussée : 3190m², mur de soutènement : 27ml, déblai : 635m³, GNT : 645m³, réseau eaux pluviales : 105ml, grille : 22u, bordures et bordures : 1376ml, grave bitume : 95T, enrobés chaussée : 475T, enrobés trottoirs : 1450m², terre végétale : 170m³, arbres : 9u, engazonnement : 855m²

4. Modalités d'obtention du dossier : Les dossiers seront retirés électroniquement sur la plate-forme de dématérialisation à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr/>

5. Date limite de réception des propositions : La date limite de réception des propositions est fixée au 10/05/2021 à 17h00, délai de rigueur.

6. Délai de validité des propositions : 90 jours à compter de la date limite de réception des propositions.

7. Critères de jugement des propositions : Les critères sont la valeur technique des prestations (50%), le prix des prestations (50%). Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de procéder à une phase de négociation avec les candidats les mieux classés.

8. Renseignements complémentaires : Mairie des GRANGES-NARBOZ
Tel : 03 81 39 04 99 BEJ L'Ingénierie Haut-Doubs Tel : 03 81 69 21 14

9. Date d'envoi de l'avis à la publication : le 14/04/2021

251914600

Avis d'attribution

PRÉVAL HAUT-DOUBS

Avis d'attribution Résultat de marché

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Préval Haut-Doubs.
Correspondant : Jean-Yves MEUTERLOS, 2 rue des Tourbières, 25300, PONTARLIER, tél. : 03-81-46-49-66, Courriel : direction@preval.fr, adresse internet : <https://preval.e-marchespublics.com>

Principale(s) Activité(s) de l'entité adjudicatrice : Production, transport et distribution de gaz et de chaleur.

Objet du marché : Marché de travaux relatif à l'extension du réseau de chaleur de Pontarlier - PROGRAMME 2021

Type de marché de travaux : Exécution

Critères d'attribution retenus : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : Procédure adaptée

Attribution du marché ou du lot :

Numéro du marché ou du lot :

1. Extension du réseau de chaleur de Pontarlier
Nom du titulaire / organisme : Groupement ENGIE SOLUTIONS/VERMOT, 1 Place Samuel de Champlain Faubourg de l'Arche 92930 PARIS LA DEFENSEFR,
Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 373 336 EUR
Date d'attribution du marché : 18 Mars 2021

2. Raccordement au réseau de chaleur
Nom du titulaire / organisme : ENGIE SOLUTIONS, 1 Place Samuel de Champlain Faubourg de l'Arche 92930 PARIS LA DEFENSEFR,
Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 224 631 EUR
Date d'attribution du marché : 18 Mars 2021

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044, BESANCON, Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 Avril 2021

251852700

Publicités juridiques

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTBÉLIARD

Extrait de Jugement arrêtant le Plan de Continuation

N° RG 19/00488.
N° Portalis DBXR-W-B7D-DFKK.
Par jugement en date du 29 mars 2021, le Tribunal Judiciaire de MONTBÉLIARD, a arrêté le plan de continuation, sur 10 ans, de M. Christophe MONNIN, artiste-peintre (3 impasse du Grivé - 90340 CHEVREMONT)
COMMISSAIRE A L'EXÉCUTION DU PLAN : Me Sylvain DAVAL (SCP GUYON-DAVAL 15 rue Louis Loucheur - 25200 MONTBÉLIARD)
Pour Extraît, Fait à Montbéliard, le 30 mars 2021

251800600

de chirurgien dentiste (SIREN 306 111 816)

Pour extrait, Fait à Besançon le 8 avril 2021
Le greffier

251808100

MAÎTRE CYRIL LAURENT

**Avocat associé de la SELARL BRITANNIA, demeurant à BREST (29200), 15 rue Boussingault
Tél : 02.98.46.70.70, britannia@avocatline.fr
représentant Maître Julien BOUZERAND, membre de la SELARL JURIS, Avocat demeurant à PARIS (75014), 50 rue Dareau Tél : 01.42.22.10.95, jbouzerand@selarljuris.org**

**Vente aux enchères publiques
le Mardi 18 mai 2021 à 14 H 00
Au Tribunal Judiciaire de BREST (29)
au Palais de Justice, Quai Ouest,
150 rue Ernest Hemingway,
EN 3 LOTS**

**1er lot : UNE PROPRIÉTÉ à SIZUN (29), Kan An Od comprenant UNE MAISON d'habitation - Deux hangars Dépendances (anciens moulins) - Etang - Canal
Le tout d'une contenance totale de 07 ha 85 a 21 ca - LIBRE
VISITE : le vendredi 30 avril 2021 de 09 h 00 à 09 h 30**

**2ème lot : UNE PROPRIÉTÉ à TREMBLAY-EN-FRANCE (93) 42 rue des Vosges Comprenant deux hangars, un appartement avec bureau.
Dans le fond du jardin, UN PAVILLON sur partie cave - Terrain
Le tout d'une contenance de 07 a 80 ca - Occupée
VISITE : le lundi 10 mai 2021 de 11 h 00 à 11 h 30**

3ème lot : UNE PARCELLE de TERRE à LAVIRON (25) Les Rapes d'une contenance de 17 a 47 ca.

**MISES A PRIX : 1er lot : 130.000 Euros - 2ème lot : 210.000 Euros
3ème lot : 400 Euros**

Avec faculté de baisse du quart à défaut d'enchères, pour chaque lot

Pour consulter le cahier des charges et conditions de vente s'adresser Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BREST où il a été déposé sous le n° 15/00117, ou au Cabinet de la SELARL BRITANNIA, Avocats au Barreau de BREST (29).

251413000

Avis publics

COMMUNE DE FRASNE

Avis d'enquête publique

Enquête publique relative au déclassement d'un parking à usage du public (Place Rouy)

Le Maire de FRASNE a ordonné, par arrêté municipal n°2021-08 du 14 Avril 2021, l'ouverture d'une enquête publique sur le déclassement d'un parking à usage du public sur le territoire de la commune de FRASNE. A cet effet, Monsieur David DRUOT, expert foncier agréé, a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de FRASNE du **lundi 03 Mai 2021 08h00 au Mercredi 19 Mai 2021 à 18h00 inclus**.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier du déclassement d'un parking à usage du public sera consultable par le public à la mairie de FRASNE aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, ainsi que sur le site internet suivant : www.frasne.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête en mairie de FRASNE aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier à la mairie de FRASNE

2 Rue de la Gare - 25560 FRASNE, ou par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : enquete.publique@frasne.fr lequel les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants :

- Le Vendredi 07 Mai 2021 de 09h à 11h,
- Le Samedi 15 Mai 2021 de 09h à 11h,
- Le Mercredi 19 Mai 2021 de 16h à 18h, dernier jour de l'enquête publique

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire liée à la Covid-19, avant de consulter le dossier d'enquête publique et le registre, le public devra veiller au respect du protocole sanitaire : chaque individu devra porter obligatoirement un masque personnel et aux normes en vigueur, se munir d'un stylo, se laver les mains au gel hydro alcoolique mis à disposition à l'entrée de la mairie et respecter le nombre de personnes indiqué à l'entrée des locaux ainsi que la distanciation physique en vigueur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public pendant un an à la Mairie de FRASNE ainsi que sur le site internet www.frasne.fr.

Le Maire, Philippe ALPY

251950100

gales

SMETTEZ
FICHIERS

FORMAT
WORD

services.fr

EST Républicain du Vendredi 16/04/2021

Annonces légales

CARNOT 45

Société civile immobilière
Au capital de 200 €
Siège social : 40 rue des Perches
90000 BELFORT
RCS BELFORT 451 447 395

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 17 mars 2021, la collectivité des associés a décidé et réalisé une augmentation du capital de 600 € par incorporation des comptes courants d'associés ; ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention - Article 7 - Capital social :

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX-CENTS Euros (200 €). Il est divisé en deux-cents (200) parts égales d'un euro (1 €) chacune, souscrites par les associés et qui leur sont attribuées en proportion de leurs apports respectifs, savoir :

- à Monsieur François BALZER, cent (100) parts sociales numérotées 1 à 100,

- à Madame Brigitte BALZER, cent (100) parts sociales numérotées 101 à 200.

Nouvelle mention - Article 7 - Capital social :

Le capital social est fixé à 800 euros, divisé en 800 parts de 1 euro chacune, intégralement libérées, numérotées de 1 à 800 réparties entre les associés en proportion de leurs droits respectifs, savoir :

- à Monsieur François BALZER, à concurrence de 400 parts sociales, numérotées de 1 à 100 et de 201 à 500, ci 400 parts,

- à Madame Brigitte BALZER, à concurrence de 400 parts sociales, numérotées de 101 à 200 et de 501 à 800, ci 400 parts,
TOTAL : 800 parts.

Mention sera faite au RCS de BELFORT.

CHRIS'GUITARS

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 5 rue de Salins
25300 PONTARLIER
Transféré : 23 Faubourg Saint-Etienne
25300 PONTARLIER
SIREN 832 941 959 RCS BESANCON

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 24/02/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 5 rue de Salins 25300 PONTARLIER au 23 Faubourg Saint Etienne 25300 PONTARLIER avec effet rétroactif au 29 janvier 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la gérance.

Par acte SSP du 22/03/2021 il a été constitué une SAS dénommée : PÉ-GASE SATBLES
Sigle : PS
Nom commercial : PÉGASE STABLES
Siège social : rue du pré brenot espace valentin 25870 CHATILLON LE DUC
Capital : 1.000 €
Objet : Maîtrise et l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs

étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, l'élevage et la vente de chevaux ; elle est également compétente pour accomplir les opérations qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation, Acquisition de tous éléments d'exploitation agricole, Prise à bail de biens ruraux, Vendre directement les produits de l'exploitation agricole avant et après leur transformation conformément aux usages agricoles, Prise en pension, élevage, entraînement, valorisation et vente d'équidés, Opération de commerce de chevaux et courtage, Conseil et coaching, Opérations de sponsoring, Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. La Société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.
Président : COQUILLARD Émeline 24 rue François Xavier Bichat 25000 BESANCON

Transmission des actions : A l'exception des cessions ou transmissions à des associés qui sont libres, toutes autres mutations est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective à la majorité des trois quarts des associés présents ou représentés. Cet agrément peut également résulter d'une décision unanime des associés dans un acte.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BESANCON.

COIFF MAN

SAS au capital de 2 000 euros
Siège social : 13 grande rue
25400 AUDINCOURT
823 939 178 RCS BELFORT

Par un Procès verbal du 06/04/2021, L'AGO prend acte de la démission de Séverine GONZALES de son mandat de DG à compter du 06/04/2021 sans qu'il y ait lieu de son remplacement.

Mention sera faite au RCS BELFORT
Pour avis.

COMMUNE DE FRASNE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DÉCLASSEMENT D'UN PARKING À USAGE DU PUBLIC (PLACE ROUY)

Le Maire de FRASNE a ordonné, par arrêté municipal n°2021-08 du 14 Avril 2021, l'ouverture d'une enquête publique sur le déclassement d'un parking à usage du public sur le territoire de la commune de FRASNE.
A cet effet, Monsieur David DRUOT, expert foncier agréé, a été désigné comme commissaire enquêteur.
L'enquête publique se déroulera à la mairie de FRASNE du lundi 3 Mai 2021

8 h au Mercredi 19 Mai 2021 à 18 h inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier du déclassement d'un parking à usage du public sera consultable par le public à la mairie de FRASNE aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, ainsi que sur le site internet suivant : www.frasne.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête en mairie de FRASNE aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier à la mairie de FRASNE - 2 Rue de la Gare - 25560 FRASNE, ou par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : enquete.publique@frasne.fr lequel les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants :

- Le Vendredi 7 Mai 2021 de 9 h à 11 h,
- Le Samedi 15 Mai 2021 de 9 h à 11 h,
- Le Mercredi 19 Mai 2021 de 16 h à 18 h, dernier jour de l'enquête publique.

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire liée à la Covid-19, avant de consulter le dossier d'enquête publique et le registre, le public devra veiller au respect du protocole sanitaire : chaque individu devra porter obligatoirement un masque personnel et aux normes en vigueur, se munir d'un stylo, se laver les mains au gel hydro alcoolique mis à disposition à l'entrée de la mairie et respecter le nombre de personnes indiqués à l'entrée des locaux ainsi que la distanciation physique en vigueur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public pendant un an à la Mairie de FRASNE ainsi que sur le site internet www.frasne.fr.

Le Maire, Philippe ALPY.

Aux termes d'un acte SSP du 12/04/21, Il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GETTY 1
Objet : L'acquisition, la construction, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location de tous biens immobiliers

Siège social : 8, rue de Valenciennes - 90000 BELFORT

Capital : 1.000 €

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. BELFORT

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans la forme d'une assemblée générale extraordinaire, et ce, même si les cessions sont consenties à un autre associé, au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.
Gérance : Mme Jessie BERGER, demeurant 20, rue des Cascades - 60500 CHANTILLY.

Aux termes d'un acte SSP du 12/04/21, Il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GETTY 2
Objet : L'acquisition, la construction, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location de tous biens immobiliers

Siège social : 8, rue de Valenciennes -

90000 BELFORT

Capital : 1.000 €

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. BELFORT
Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans la forme d'une assemblée générale extraordinaire, et ce, même si les cessions sont consenties à un autre associé, au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.
Gérance : Mme Jessie BERGER, demeurant 20, rue des Cascades - 60500 CHANTILLY.

Ph. SCHAUFELBERGER

Th. MONNIN / N. SIRAT

Avocats

52 rue Urbain Leverrier - BESANCON

Société Alimentaire PUIG

Père & Fils

Société anonyme au capital de 30 112,25 €

Siège social : 25000 BESANCON

43/45 rue du Chasnot

RCS BESANCON 672.820.982

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 15.03.2021 les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées :

Commissaire aux comptes :

ANCIENNE MENTION :

Titulaire : AC2R

Suppléant : Alexandre LALLOZ

NOUVELLE MENTION :

Titulaire : Néant

Suppléant : Néant

SELARL OFFICE LUMIERE

Notaire à BESANCON (25000), 2 r. Lumière

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me COLLAS, Notaire associé de la SELARL « OFFICE LUMIERE », le 13 avril 2021 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FLORES PATRIMOINE

Objet : gestion de portefeuille, souscription et gestion de contrat de capitalisation, prise de participation dans toutes sociétés, acquisition et détention de tout immeuble.

Siège social : POUILLEY-LES-VIGNES (25115), 4 A la Chaîlle du Haut.

Durée : 99 ans

Capital : 1000 € apports en numéraire.

Cessions de parts : agrément mais libre entre associés, ascendants et descendants des associés.

Gérant : M. Arnaud FLORES dt 4 A la Chaîlle du Haut (25115) POUILLEY-LES-VIGNES.

RCS BESANCON

Pour avis, le notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par ASSP, en date du 28 mars 2021, à BRETIGNY avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES CAVALIERS

Forme : SCI

Siège social : 6 RUE DU CAVALIER - 25250 BRETIGNY

Objet : L'acquisition de la gestion par le tout immeuble la vente de tous immobiliers.

Durée : 99 ans.

Capital social : numéraire)

Cession de part

l'article 14-2 de

Gérance : Mons

demeurant 6 r

TIGNEY (25250)

Madame Audre

6 rue du Caval

La société sera

BELFORT.

TOUTE LA P

SAS au capital de

Siège social : 2 R

25770 SERRE-LE

642 820 260 RCS

Il résulte des

uniques en date

de modifications suiv

antérieurement

Ancienne ment

Présidente :

GRESSET, :

25770 SERRE-LE

Nouvelles men

Présidente : M.

nâtre 25770 SE

Modification s

Tribunal de cor

CJ INVEST

SAS au capital de

Siège social : 27

25390 GUYANS V

SIREN 880 400 4

AVIS DE N

Aux termes d'

23/03/2021, l'a

en application du

Code de cc

n'y avait pas l

Société.

AVIS DE I

DU TRIBUN

DES REL

DE

ARTICLE

COMMERCE

DU COD

L'ensemble d

dans le cadre

quidation judic

RINE SARL, 1,

BESANCON, a

Tribunal de Co

La date de la

courir le déla

l'article L 625-

Petites annonces

MATERIEL AGRICOLE

Moiss-batteuses

Matériels d'élevage

■ 71 - A vendre bétailière attelage tracteur, TBE, tte refaite, très robuste, 4,50x2,30 m, capacité / à 4 bovins, 2 500 € à voir

vie, roue de jauge, boîtier andain de nuit.
Tél. : 06 80 85 21 81

■ 71 - Vends faucheuse conditionneuse Kuhn FC 283 GII, état neuf, cause retraite.
Tél. : 03 85 55 41 73 ou 07 68 13 01 77



Caillebotis béton - Dal